

11.08.2011 - 10:00 Uhr

La protection climatique librement consentie et l'efficacité électrique vont de pair

Zurich (ots) -

Grâce à l'AEnEC, l'économie réalise ses objectifs de protection climatique et d'efficacité énergétique. Dix années d'activité opérationnelle montrent que dans un contexte de réglementation mesurée, les plus de 2100 entreprises qui s'engagent volontairement pour réaliser des mesures d'amélioration dépassent, dans le cadre de la loi actuelle sur le CO₂, les objectifs d'efficacité électrique et de protection climatique: en 2010, les entreprises de l'AEnEC ont économisé 1,3 million de tonnes de CO₂ et 1000 GWh d'électricité. L'économie obtient ainsi un résultat nettement supérieur à celui d'autres domaines. Il faut donc éviter que la révision de la loi sur le CO₂ ne détruise cette dynamique porteuse.

Dans le cadre de sa conférence annuelle de presse, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) présente ses réalisations. Les grandes entreprises de l'industrie et des services ainsi qu'un grand nombre de PME ont contribué massivement aussi bien à la protection climatique qu'à l'efficacité énergétique. Pascal Gentinetta, président de l'AEnEC, a relevé qu'en 2010, les 2100 entreprises de l'AEnEC ont obtenu, grâce à leurs innombrables mesures d'amélioration, une diminution de leurs émissions de CO₂ de plus de 1,3 million de tonnes. «Il s'agit là de résultats concrets, qui servent la protection du climat, et non pas de déclarations politiques d'intention», a-t-il poursuivi. Depuis l'an 2000, les entreprises ont réduit leurs émissions de CO₂ de plus de 30%. Selon les statistiques de l'OFEV, entre 1990 (12,7 millions de tonnes) et 2009 (10,9 millions de tonnes), l'économie a abaissé ses émissions de CO₂ de 14%. Ainsi, en 2009, soit trois ans avant l'échéance, elle a déjà presque rempli sa mission par rapport aux objectifs fixés dans la loi sur le CO₂ (-15% pour les combustibles). Les entreprises particulièrement énergivores ont contribué massivement à ce résultat.

Les mesures de diminution des émissions de CO₂ ont été accompagnées de mesures d'amélioration de l'efficacité électrique, dont les effets se chiffrent chaque année à 1000 GWh, par comparaison avec une évolution non influencée. Ce résultat représente une diminution de 10% de la consommation d'électricité. Il est obtenu par des investissements annuels dépassant 150 millions de francs, en l'absence de réglementation étatique détaillée. Les entreprises ont conclu des conventions d'objectifs et se sont engagées volontairement. L'AEnEC orchestre les conventions d'objectifs, l'évaluation des potentiels d'amélioration et le suivi des réalisations. «Les mesures d'amélioration rentables et les incitations économiques sont la clé du succès. Grâce à elles, l'efficacité énergétique devient une thématique importante pour les entreprises», explique Armin Eberle, directeur de l'AEnEC.

L'application actuelle des lois sur l'énergie et sur le CO₂ permet une économie innovante, compétitive, qui emploie les ressources avec efficacité et pondération. Le principe de l'AEnEC suscite d'ores et déjà un intérêt croissant à l'étranger: actuellement, il est à l'essai en Allemagne et au Luxembourg. Or, sans correction, la révision en cours de la loi sur le CO₂ détruira ce modèle de réussite. Pour Hans-Ulrich Bigler, vice-président de l'AEnEC, la démarche est incompréhensible: «La raison pour laquelle une majorité politique du Parlement veut se détourner de cette voie porteuse reste un mystère. La politique rend au pays un bien mauvais service, ce que l'économie n'acceptera pas sans résistance.»

Contact:

Armin Eberle
Directeur de l'Agence de l'énergie pour l'économie
Mobile: +41/79/663'51'17
E-Mail: info@enaw.ch

Cette annonce peut être consultée sur <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005471/100702104>